

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(98^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 4 décembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE ÉVIN

1. Rappels au règlement et demandes de suspension de séance (p. 7113).

MM. Roland Dumas, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi ; Pierre Joxe.

Suspension et reprise de la séance (p. 7114)

MM. Pierre Joxe, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 7114)

MM. François Bachelot, Jean Jarosz, Jean-Pierre Sueur, Pierre Joxe, le président, le ministre des affaires sociales et de l'emploi, Gabriel Kaspereit.

Suspension et reprise de la séance (p. 7117)

MM. Bruno Gollnisch, Bernard Debré, Roland Dumas, Hector Rolland, Pierre Joxe, le président, le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

2. Fait personnel (p. 7120).

M. Hector Rolland.

3. Dépôt de propositions de loi (p. 7121).

4. Dépôt d'une proposition de résolution (p. 7121).

5. Dépôt de rapports (p. 7122).

6. Dépôt d'avis (p. 7122).

7. Ordre du jour (p. 7122).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE ÉVIN vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RAPPELS AU RÈGLEMENT ET DEMANDES DE SUSPENSION DE SÉANCE

M. Roland Dumas. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. Pierre Descazes. Déjà !

M. Gabriel Kasperoît. Il y avait longtemps !

M. le président. La parole est à M. Roland Dumas, pour un rappel au règlement.

M. Roland Dumas. Monsieur le président, je souhaite intervenir sur notre ordre du jour et l'organisation de nos travaux.

L'ordre du jour, tel qu'il a été fixé, présente, certes, de l'intérêt, mais il est difficile, avouez-le, de s'extraire des événements qui marquent cette journée. Celle-ci a commencé, chacun doit bien le reconnaître, dans le calme, dans l'allégresse aussi, mais elle risque, ce soir, de se terminer d'une autre façon.

Au moment où je m'exprime se produisent des actes qui risquent de dégénérer rapidement. Les plus anciens dans cette assemblée ont connu des événements semblables dont on a regretté, après coup, le caractère irréversible et incontrôlable.

Cet après-midi nous avons souhaité entendre du Gouvernement ce qu'il pouvait avoir à dire à la représentation nationale. Nous avons su, par les comptes rendus de cette journée, que M. le ministre de l'éducation nationale, accompagné de M. le ministre de la recherche, avait reçu des délégations d'étudiants. Nous désirerions donc - je l'indique avec toute la modération qu'il convient - que le ministre responsable puisse venir devant l'Assemblée nationale pour rapporter les propos qu'il a recueillis de la bouche des représentants des étudiants et ce qu'il leur a répondu. Nous voudrions également qu'il vienne informer les députés de ce que le Gouvernement a l'intention de faire.

Nous ne saurions demeurer dans cette incertitude et ce serait manquer à un devoir élémentaire - je pense que cet avis est partagé par les élus de la nation sur tous les bancs de cette assemblée - que de ne pas tout tenter, en apportant, dès ce soir, les éclaircissements nécessaires pour éviter des événements que l'on pourrait regretter demain parce que, les uns et les autres, nous n'aurions pas fait, en conscience, tout ce que nous devions.

Mon rappel au règlement, monsieur le président, a essentiellement pour objet de demander au Gouvernement, en l'occurrence à M. le ministre de l'éducation nationale, de bien vouloir venir, séance tenante, devant l'Assemblée pour l'informer de ses intentions à la suite des entretiens qu'il a eus en fin de journée. Cette demande n'a rien de désobligeant pour les membres du Gouvernement assis devant nous au banc des ministres. Mais j'imagine que l'une et l'autre, préoccupés par les devoirs de leurs charges, ne sont pas en mesure de répondre à ce que je demande. C'est pour cela que j'insiste pour que M. Monory et M. Devaquet soient, dans un délai raisonnable, présents dans cet hémicycle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Bien que M. Roland Dumas m'ait dénié, par avance, toute qualité à répondre, je vais tout de même m'y efforcer.

Je tiens d'abord à rappeler à M. Dumas, qui est d'ailleurs trop fin juriste pour l'ignorer, qu'il n'existe, dans la Constitution de ce pays, et, *a fortiori*, dans notre règlement, aucune disposition qui prévoit l'obligation pour un membre du Gouvernement d'obtempérer à une injonction d'une partie de l'Assemblée.

M. Roland Dumas. Ce n'est pas une injonction ! Cela répondrait à un devoir moral.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il y a, vous le savez très bien, monsieur le député, un certain nombre de rendez-vous réguliers...

M. Jean-Pierre Sueur. Demain matin peut-être !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... entre le Gouvernement et la représentation nationale pour traiter de sujets d'actualité.

Je vous remercie, monsieur le député, d'avoir rappelé celui de demain matin et je ne doute pas qu'en cette occasion certaines questions auront pu être posées sur le problème universitaire. Je vous rappelle qu'il existe également le rendez-vous du mercredi après-midi.

A ma connaissance donc, il n'entre pas dans les intentions de M. le ministre de l'éducation nationale de venir ce soir devant l'Assemblée nationale. Pour autant, je suis en mesure de rapporter à l'Assemblée nationale l'essentiel de son propos aux étudiants. Cela tient en deux points : premièrement, il n'entre pas dans les intentions du Gouvernement - cela a été confirmé aux représentants de ce que l'on appelle la « coordination étudiante » - de retirer le projet de loi ; deuxièmement, le Gouvernement, en revanche, et en particulier son ministre de l'éducation nationale et son ministre délégué chargé de la recherche et des universités, sont ouverts à toute discussion sur les modalités techniques du texte.

Je ne crois pas avoir autre chose à ajouter. Je souhaite maintenant que l'Assemblée reprenne le cours de ses débats. Je n'ignore pas qu'un groupe, à lui seul, a les moyens d'empêcher le déroulement normal des travaux de l'Assemblée nationale. A lui de prendre ses responsabilités. Mais il devra les prendre devant le pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Georges Le Ball. Vous aussi vous avez pris vos responsabilités. Allez voir ce qui se passe dehors !

M. Jean-Claude Cassaing. C'est lamentable !

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe pour un rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, que M. Séguin soit embarrasé, chacun peut le comprendre.

M. Jacques Limouzy. Il n'est pas embarrasé, il a répondu !

M. Jean-Claude Cassaing. Il a été lamentable !

M. Pierre Joxe. Que M. Séguin, ancien vice-président de l'Assemblée nationale, qui a présidé nos séances au cours de la législature précédente, se réfugie derrière le règlement, chacun peut le comprendre. Mais nous le connaissons aussi bien que lui.

Demain matin le ministre de l'éducation nationale sera ici. Demain, dans cet hémicycle, le ministre de l'éducation nationale aura à répondre aux questions d'un député socialiste. Mais demain, monsieur le ministre Séguin, ce sera demain !

M. Jean-Pierre Sueur. Et demain ce sera trop tard !

M. Pierre Joxe. C'est ce soir que le ministre de l'éducation nationale ou son ministre chargé des universités peuvent et doivent venir devant les députés exprimer leurs intentions. Il a été annoncé à la presse que ces décisions seraient prises aujourd'hui, en fonction des événements de cette journée. Mais c'est ici qu'il doit les annoncer, et ce soir !

Si vous n'êtes pas en état de le faire, monsieur Séguin, demandez à vos collègues du Gouvernement de venir s'exprimer, ils en ont la responsabilité.

Nous n'avons pas l'intention de paralyser le débat parlementaire. *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national.)*

M. Pierre Micaut. A peine !

M. Pierre Descaves. Si peu, si peu !

M. Gabriel Kasperet. Vous l'avez déjà fait tout l'après-midi. Soyez sérieux !

M. Pierre Joxe. En matière de paralysie du débat parlementaire, M. Séguin, entre autres talents, a celui-là. Chacun sait comment a agi le groupe du R.P.R. au cours de la législature précédente, notamment le secrétaire général du R.P.R. Paradoxalement d'ailleurs, ce chef de parti est aujourd'hui président d'une commission, et de quelle commission ! puisqu'il s'agit de celle dont la direction requiert la plus grande impartialité, la commission des lois.

Nous avons constaté, cet après-midi, comment M. Toubon voulait faire la loi dans la majorité et nous entendons ce soir M. Séguin affirmer que le Gouvernement ne s'exprimera pas.

Monsieur Séguin, nous voulons vous donner un bon moment pour convaincre vos collègues, particulièrement M. Devaquet qui appartient à votre parti et qui est l'auteur d'un projet de loi - projet de loi qu'il a envie de retirer et qu'il a raison d'avoir envie de retirer...

M. Pierre Descaves. Ah ! Ah ! Ah !

M. Pierre Joxe. ... pour lui demander de venir s'exprimer devant nous.

M. Jacques Limouzy. M. Joxe va nous demander une suspension de séance !

M. Pierre Joxe. Il prétend certes qu'il est ouvert au dialogue, mais il s'y prend un peu tard pour ce qui est du dialogue avec l'Université. Cependant il est toujours temps de dialoguer avec l'Assemblée nationale lorsque l'on est membre du Gouvernement.

Monsieur le président, je vous demande une suspension de séance d'une demi-heure... *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jacques Limouzy. Ça y est !

M. Gabriel Kasperet. Et vous dites que vous ne paralysez pas l'Assemblée ! Vous êtes un plaisantin, monsieur Joxe !

M. Pierre Joxe. ... pour réunir mon groupe et pour donner à M. Séguin le temps d'apprendre à M. Devaquet que nous l'attendons ici.

Quant à la paralysie de l'Assemblée, il dépend de M. Devaquet que le débat puisse s'ouvrir sur les questions inscrites à l'ordre du jour. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Gabriel Kasperet. C'est lamentable !

M. le président. Monsieur Kasperet, vous n'avez pas la parole.

M. Gabriel Kasperet. Je la prends !

M. Pierre Micaut. Pas de sectarisme, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Micaut, modérez vos propos à l'égard de la présidence, s'il vous plaît.

M. Pierre Micaut. Nous n'avons pas d'ordre à recevoir de vous !

M. Bruno Gollnisch. Prenez vos responsabilités, monsieur le président !

M. le président. Pourquoi cet énervement, ce soir ?

M. Pierre Descaves. Nous voulons travailler, c'est tout !

M. Gabriel Kasperet. Votre collègue n'a déjà pas présidé cet après-midi et vous continuez, monsieur le président !

M. Pierre Micaut. Vous devez présider et rien que cela !

M. le président. Je préside et je vous demande de vous taire, monsieur Micaut.

M. Pierre Micaut. Je suis correct ; je dis seulement que vous devez présider.

M. le président. Non, vous n'êtes pas correct à l'égard de la présidence !

M. Gabriel Kasperet. Il est correct. Il n'a rien dit d'offensant !

M. le président. Vous n'êtes pas correct non plus, monsieur Kasperet !

M. Jean Giovannelli. M. Kasperet est un habitué !

M. le président. Monsieur Giovannelli, n'en rajoutez pas !

M. Bruno Gollnisch. Vous voulez installer la pagaïe ici, après l'avoir mise dans le pays !

M. le président. M. Joxe a demandé une suspension de séance, la suspension est de droit.

M. Bruno Gollnisch. C'est scandaleux !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt et une heures quarante-cinq, est reprise à vingt-deux heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Pierre Joxe, pour un rappel au règlement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gabriel Kasperet. Il y avait longtemps !

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, ce n'est pas pour un rappel au règlement.

M. Pierre Mauger. Il cherche à nous distraire.

M. Pierre Joxe. Je constate que ni M. Devaquet ni M. Monory ne sont au banc du Gouvernement. Nous n'avons pas l'intention de délibérer sur le projet de loi portant diverses mesures d'ordre social tant que nous n'aurons pas entendu le Gouvernement nous faire part de ses intentions.

M. Gabriel Kasperet. Allez-vous-en alors !

M. Eric Reult. Allez dormir !

M. Pierre Joxe. Certains d'entre nous se souviennent d'une certaine séance en 1974 au cours de laquelle nous avons dû demander jusqu'à cinq fois que le Gouvernement s'explique avant que, à minuit, M. Marcellin ne vienne devant l'Assemblée.

Monsieur le président, je vous demande une suspension de séance d'une heure...

M. Gabriel Kasperet. Obstruction !

M. Pierre Joxe. ... afin de réunir mon groupe pour examiner les moyens propres pour que M. Monory ou M. Devaquet vienne devant l'Assemblée nationale tirer les conclusions et annoncer les décisions qu'il a prises en ce qui concerne la loi Devaquet dont nous voulons et espérons obtenir le retrait. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Mauger. Vous ne l'aurez pas !

M. le président. La suspension est de droit...

M. Jean Jarosz. Nous avons aussi le droit à la parole pour un rappel au règlement !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

Je vais suspendre la séance jusqu'à vingt-trois heures.

M. Gabriel Kasperet. Ce n'est pas autre chose que de l'obstruction !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-deux heures vingt-cinq, est reprise à vingt-trois heures.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. François Bachelot pour un rappel au règlement.

M. François Bachelot. Monsieur le président, mes chers collègues, mon rappel au règlement se fonde sur l'article organisant nos débats.

M. Philippe Bassinet. Quel numéro ?

M. François Bachelot. Vous le cherchez, mon cher collègue, vous êtes sûrement compétent. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Joseph Franceschi. Non ! Il faut connaître le règlement !

M. François Bachelot. La gravité de ce qui se passe ce soir me conduit à formuler quelques observations. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous en prie, laissez M. Bachelot faire son rappel au règlement.

M. François Bachelot. Les députés du Front national sont ici parce qu'ils ont d'abord le respect du suffrage des électeurs.

M. Hector Rolland. Voilà !

M. François Bachelot. Ensuite, ils ont le respect de la fonction parlementaire. Le Parlement doit rester un facteur d'équilibre.

Or que constatons-nous ce soir ? Que le chantage gouverne aujourd'hui. Le chantage de la rue. Le chantage du Parlement pratiquement, puisque M. Joxe dit : nous ne travaillerons pas si le ministre de l'éducation nationale ne vient pas.

M. Joseph Franceschi. Et alors ?

M. François Bachelot. Nous connaissons déjà le chantage de l'étranger.

Pourquoi est-ce aujourd'hui le chantage qui gouverne ? Parce que le Gouvernement est faible.

Mme Yvette Roudy. Qu'est-ce que cela vient faire ?

M. François Bachelot. Et pourquoi le Gouvernement est-il faible ? Parce qu'il ne s'appuie pas sur une majorité populaire.

M. Michel Coffineau. C'est vrai !

M. François Bachelot. Parce qu'il pratique la politique de la fuite en avant. Cela nous rappelle la fin de la IV^e République au moment où exécutif et législatif étaient atteints de paralysie.

M. Louis Mexandeau. Comme en 1933 en Allemagne !

M. François Bachelot. Nous disons de façon solennelle au pays que l'avenir ne se fera pas avec ces forces politiques figées, archaïques, il se fera avec un courant populaire dont les propositions, qui répondent à la volonté de la majorité des Français,...

M. Louis Mexandeau. On croirait entendre Doriot.

M. François Bachelot. ...qui donne la priorité aux citoyens mais qui respecte l'Etat réduit à ses missions essentielles.

Ce soir, nous disons que nous n'avons rien à voir avec ces mascarades. Elles durent depuis trop d'années.

M. Joseph Franceschi. Ce n'est pas un rappel au règlement, c'est un discours !

M. François Bachelot. A nos concitoyens nous disons : faites confiance à ceux qui ont pris leurs responsabilités et leurs distances avec un pouvoir politique d'une autre époque afin de bâtir demain une autre France sur des notions totalement nouvelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Jacques Toubon. C'est ce qu'on appelle faire avancer le débat !

M. le président. La parole est à M. Jean Jarosz, pour un rappel au règlement.

M. Jean Jarosz. Monsieur le président, monsieur le ministre, au moment où l'Assemblée nationale siège...

M. Hector Rolland. Elle ne siège pas beaucoup !

M. Jean Jarosz. ... nous apprenons de diverses sources d'information que des incidents graves se déroulent à quelques centaines de mètres de l'hémicycle. On parle de blessés parmi les étudiants.

M. Pierre Meuger. C'est votre responsabilité !

M. Hector Rolland. J'y suis allé !

M. Jean Jarosz. Pendant la suspension de séance, nous avons entendu des explosions qu'on nous a dit être celles de grenades lacrymogènes. Comment pouvons-nous siéger dans de telles conditions ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*) Les affrontements actuels avec la police...

Un député du groupe Front national (R.N.). A cause de vous !

M. Jean Jarosz. ...doivent cesser. Il faut que le Gouvernement écoute enfin une jeunesse anxieuse pour son avenir qui a demandé avec beaucoup de résolution, de calme et de responsabilité...

M. Pierre Meuger. Ce sont des fauteurs de trouble !

M. Jean Jarosz. ... que le projet Devaquet soit retiré, ce que nous demandons avec elle depuis le dépôt du projet.

M. le Premier ministre ne peut rester sourd plus longtemps à cette exigence, et le Gouvernement prendrait une lourde responsabilité s'il laissait ainsi une situation sans dialogue et sans solution se détériorer.

Pour que cette question trouve une solution rapide, pour que le Gouvernement prenne les dispositions pour retirer son projet, nous demandons la suspension des travaux de notre assemblée. Il y va de votre responsabilité, il y va d'une jeunesse à respecter, il y va de la dignité des débats parlementaires et de notre assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Bernard Débré. Suspension pour combien d'années ?

M. Bruno Gollnisch. Pour dix ans, pour vingt-cinq ans ?

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Sueur. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58.

Monsieur le ministre des affaires sociales, je voudrais m'adresser à vous au nom de notre groupe. Que s'est-il passé aujourd'hui ?

M. Jacques Limouzy. Rien !

M. Jean-Pierre Sueur. Les jeunes sont venus très nombreux, de toute la France pour une manifestation...

M. Hector Rolland. Ils ont crié : Vive de Gaulle !

M. Jean-Pierre Sueur. ... qui a été, tout au long de cette journée, massive, pacifique, sereine. Ils sont venus, ces jeunes, nos enfants, pour demander le droit à l'égalité des chances, la justice,...

M. Bernard-Claude Savy. Ce n'est pas l'ordre du jour !

M. Jean-Pierre Sueur. ...le droit pour chacun de réussir,...

M. Pierre Meuger. Ils ont été manipulés par le parti socialiste et la C.G.T. !

M. Jean-Pierre Sueur. ... de faire des études. Quelle a été la réponse du Gouvernement ?

Premièrement, le ministre responsable a d'abord reçu les étudiants non grévistes avant de recevoir les grévistes.

M. Bernard Débré. Et alors ?

M. Jean-Pierre Sueur. Deuxièmement, tout au long de l'après-midi, le Gouvernement s'est employé à minimiser l'ampleur de cette manifestation, incontestable pourtant.

Troisièmement, le Gouvernement a répondu non. Il a refusé le dialogue avec ces jeunes, et très nombreux ont été les jeunes de ce pays qui ont regardé ce soir la télévision, qui ont écouté les radios...

M. Pierre Meuger. Il va nous faire pleurer !

M. Jean-Pierre Sueur. ... et qui ont compris qu'une fin de non-recevoir totale a été opposée à ce qu'ils étaient venus demander et qui était la justice.

M. Bernard-Claude Savy. Ce n'est pas l'ordre du jour !

M. Jean-Pierre Sueur. Ce soir, monsieur le ministre, une génération a été humiliée par votre gouvernement.

M. Bernard Debré. Ah non ! Pas vous !

M. Gabriel Kasperoît. Arrêtez !

M. Jean-Pierre Sueur. Elle ne l'oubliera pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Bernard Debré. Ce sont les socialistes qui l'ont humiliée, qui ont humilié la France !

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le ministre, ce gouvernement a pris la lourde responsabilité de dire non, alors que, vous le savez bien, mes chers collègues, vous le savez, monsieur le ministre, le dialogue était possible. Nous demandons le respect de la jeunesse. Nous demandons qu'elle soit entendue.

M. Gabriel Kasperoît. Ce n'est pas possible ! C'est un débat qui est engagé ! Le règlement n'est pas respecté, monsieur le président !

M. Jean-Pierre Sueur. Et nous demandons ce soir que M. le ministre de l'éducation nationale vienne devant nous. Car enfin, quel mépris pour le Parlement que de refuser, après cette journée, et alors que nous lui demandons pour la troisième fois, de venir ici s'expliquer avec les représentants de la nation ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Gabriel Kasperoît. L'Assemblée n'est plus présidée depuis trois heures de l'après-midi !

Plusieurs députés du groupe du rassemblement pour la République. Joxe, la parole ! Joxe, la parole !

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe. (*Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Bernard Debré. Il faut bien qu'il serve à quelque chose !

M. Eric Raoult. Tous les courants du parti socialiste s'expriment !

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, le ministre chargé des relations avec le Parlement n'est plus là. Le ministre de l'éducation nationale n'est pas à son ministère.

M. Bernard-Claude Savy. Est-ce un rappel au règlement ? fondé sur quel article ?

M. Pierre Joxe. Je vais demander une suspension de séance, monsieur, ne vous inquiétez pas !

M. Gabriel Kasperoît. Ça, on le sait !

M. Pierre Joxe. Et je vais expliquer pourquoi. Le ministre chargé des universités n'est pas à son bureau. J'ai téléphoné moi-même à ces deux ministères.

M. Jacques Toubon. De quel droit ?

M. Eric Raoult. Vous n'êtes plus ministre !

M. Pierre Joxe. Aucun membre des cabinets de ces deux ministres n'est présent.

M. Bernard-Claude Savy. Ce n'est pas l'ordre du jour !

M. Pierre Joxe. Vous méditez sur cette circonstance étrange ...

M. Bernard-Claude Savy. On n'est pas là pour ça !

M. Pierre Joxe. ... d'un ministre de l'éducation nationale qui, alors qu'il y a eu débat depuis des mois, débat qui s'est amplifié depuis des semaines, et notamment depuis quelques jours, ...

M. Bernard-Claude Savy. C'est vous qui l'amplifiez !

M. Louis Mexandeau. Quelle est cette voix chevrotante ?

M. Pierre Joxe. ... va se coucher à dix heures du soir. Quant à M. Devaquet, lui, il se couche à dix heures et demie du soir.

C'est la raison pour laquelle, renonçant à trouver ces deux membres du Gouvernement, ...

M. Bernard-Claude Savy. Ils n'ont pas à être là, ce n'est pas l'ordre du jour !

M. Pierre Joxe. ... nous demandons, monsieur Séguin, que vous disiez à M. Chirac que nous souhaitons l'entendre.

J'ajoute, pour répondre à M. Bachelot, qu'il amuse la galerie.

M. Emmanuel Aubert. Vous, vous la faites pleurer !

M. Pierre Joxe. Car la vraie raison pour laquelle M. Bachelot veut passer à l'ordre du jour, c'est que, avec quelques-uns de ses collègues, il a déposé une proposition de loi, n° 455, qui tend à la suppression du remboursement de l'interruption volontaire de grossesse par la sécurité sociale. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

La vérité, c'est que M. Bachelot rêve que la journée d'aujourd'hui ne soit pas seulement la journée où les jeunes ont été humiliés, mais une journée où l'on va s'en prendre aussi aux femmes et à leurs droits ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Descaves. Merci Joxe !

M. Pierre Joxe. Eh bien, nous, nous ne sommes pas pressés de discuter d'une telle proposition de loi !

M. Pierre Mauger. Il préfère tuer la jeunesse dans l'œuf !

M. Pierre Joxe. En revanche, nous sommes pressés d'entendre le Gouvernement, d'entendre le Premier ministre. Puisque, à l'heure présente, le ministre de l'éducation nationale et le ministre chargé des universités sont au lit, nous souhaitons que le Premier ministre vienne s'expliquer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le président, je demande une suspension de séance d'une heure pour que les dispositions soient prises par mon groupe pour aviser au cas où le Premier ministre ne se rendrait pas à notre invitation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*.)

M. Gabriel Kasperoît. Rappel au règlement !

M. Emmanuel Aubert. Faites respecter le règlement, monsieur le président !

M. Pierre Mauger. C'est cornélien !

M. le président. S'il vous plaît ! Vous n'avez pas la parole ! Je vous demande de m'écouter quelques instants.

M. Hector Rolland. On vous écoute, monsieur le président !

M. Bernard-Claude Savy. Présidez !

M. le président. Il appartient à la présidence d'apprécier le règlement.

M. Jacques Limouzy. Alors, présidez !

M. le président. J'ai donné en effet la parole à plusieurs responsables de groupe qui me l'ont demandée, et je la donnerai à d'autres s'ils la demandent, afin que chacun puisse s'exprimer.

Je donne maintenant la parole à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi, puisqu'il m'a indiqué qu'il souhaitait intervenir et que le Gouvernement a la parole lorsqu'il la demande. Ensuite, j'accéderai à la demande de suspension de séance présentée par le président du groupe socialiste.

M. Gabriel Kasperoît. J'ai demandé à faire un rappel au règlement !

M. le président. Je vous prie d'attendre. Je donne d'abord la parole à M. le ministre.

M. Gabriel Kasperoît. Très bien ! Je suis d'accord.

M. le président. Seul M. Séguin a la parole, et je demande à chacun des groupes d'écouter le ministre.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je vous remercie, monsieur le président.

A vingt et une heures et demie, le groupe socialiste a exigé l'audition de M. le ministre de l'éducation nationale et de M. le ministre délégué chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il n'a pas été accédé à cette injonction.

M. Henri Emmanuelli. Ils sont au lit !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Dans ces conditions, j'ai été gratifié d'une première suspension de séance. Il m'est demandé maintenant l'audition de M. Chirac, Premier ministre.

M. Henri Emmanuelli. C'est arrivé à d'autres !

M. Jacques Limouzy. Pourquoi pas le Président de la République ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Comme cela ne se passera pas, nous aurons une nouvelle suspension de séance.

J'imagine qu'après la prochaine suspension de séance on me demandera peut-être d'aller réveiller le Président de la République.

M. Pierre Micaux. Il est au lit ! Il dort !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. A ce moment-là, nous aurons une nouvelle suspension de séance.

Alors, plutôt que d'aller chercher des personnalités qui n'ont rien à faire ce soir dans cet hémicycle (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. le président. S'il vous plaît !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... il y aurait lieu de s'en tenir enfin à l'ordre du jour...

M. Guy Vadepied. Soyez sérieux !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... ordre du jour dont l'organisation et les modalités ont été fixées par votre conférence des présidents. Et c'est la raison pour laquelle pas moins de quatre membres du Gouvernement sont à ce banc depuis seize heures, cet après-midi, attendant que l'Assemblée nationale veuille bien commencer à débattre de l'ordre du jour qu'elle a elle-même fixé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Gabriel Kaspereit, pour un rappel au règlement.

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur le président, comme M. le ministre, je constate que, depuis aujourd'hui quinze heures, nous ne faisons rien.

M. Henri Emmanuelli. Et lorsque M. Toubon demandait l'audition du Premier ministre à quatre heures du matin ?

M. Jacques Toubon. Je vais en demander une sur le Carrefour du développement !

M. Henri Emmanuelli. Alors, je demanderai l'audition de Delebois, Toubon !

M. Gabriel Kaspereit. Nous allons de rappel au règlement en rappel au règlement, de suspension de séance en suspension de séance, ce qui me conduit à faire deux observations

D'abord, je constate que, de la part du groupe socialiste, il y a une manœuvre d'obstruction systématique évidente.

M. Louis Mexandeau. Retirez le projet Devaquet !

M. Gabriel Kaspereit. Je me borne à la dénoncer de façon qu'elle soit connue de l'opinion publique et que l'on sache que, si le Parlement ne peut pas délibérer, c'est simplement parce que le groupe socialiste s'y oppose.

M. Henri Emmanuelli. Ah ça oui !

Mme Yvette Roudy. Comme s'il devait l'accepter !

M. Gabriel Kaspereit. Ensuite, je regrette de devoir constater avec mes collègues de la majorité...

M. Jean Jaroaz. Et du Front national !

M. Gabriel Kaspereit. ... que le règlement n'est pas appliqué ou est mal appliqué.

M. Georges Le Bail. Vous parlez au nom des deux groupes de la majorité ?

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur le président, je vous le dis comme je l'ai indiqué à celui qui présidait cet après-midi : les rappels au règlement n'ont pas l'objet qu'ils devraient avoir précisément selon notre règlement.

M. Maurice Adevah-Pouf. C'est nouveau !

M. Gabriel Kaspereit. Dans le même temps, les suspensions de séance sont accordées sans mesure. Des suspensions d'une heure, de quarante minutes, ne répondent à rien dans la situation présente.

M. Henri Emmanuelli. Vous préférez qu'on demande le quorum, comme faisait Toubon ?

M. Gabriel Kaspereit. Ce sont simplement ces deux observations que je voulais présenter. Je ne dirai pas un mot de plus, mais, monsieur le président, sachez que si le groupe socialiste ne veut pas abandonner, nous-mêmes nous n'abandonnerons pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [RN].*)

M. Guy Vadepied. C'est dérisoire !

M. Henri Emmanuelli. Kaspereit, au pont d'Arcole !

M. le président. Monsieur Kaspereit, il ne vous appartient pas d'apprécier le comportement de la présidence.

M. Gabriel Kaspereit. Mais je suis député ! Je suis libre de mes propos et de mes appréciations.

M. le président. Je vous ferai simplement remarquer que, si j'avais respecté le règlement, je ne vous aurais pas donné la parole, puisque vous n'êtes pas intervenu sur un article du règlement, mais sur le fond. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gabriel Kaspereit. Article 58 ! Vous n'avez pas le droit de dire cela !

M. le président. Monsieur Kaspereit, j'ai donné la parole à un représentant par groupe, afin que chacun s'exprime. J'ai aussi donné la parole au Gouvernement.

Le président du groupe socialiste m'a demandé une suspension de séance, et le règlement précise que cette suspension est de droit. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures vingt, est reprise à vingt-trois heures cinquante.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Bruno Gollnisch, pour rappel au règlement.

M. Bruno Gollnisch. Monsieur le président, mes chers collègues, mon intervention se fonde sur les articles nos 39 et 44 de la Constitution.

M. Louis Mexandeau. Ah !

M. Bruno Gollnisch. Oui, car nos interventions, elles, ne sont pas de l'obstruction...

M. Louis Mexandeau. Allez, allez !

M. Bruno Gollnisch. ... mais comportent toujours une référence précise !

M. Joxe a fait tout à l'heure un aveu de taille : il a admis que la tactique d'obstruction de son groupe avait surtout pour objet d'empêcher la discussion de la proposition de mes collègues Michel de Rostolan, Yann Piat et François Bachelot et de plusieurs collègues de la majorité pour défendre le droit à la vie de l'enfant à naître. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quelle piètre tactique de la part de ceux qui, tout en prétendant défendre les droits du Parlement, cherchent à prévenir l'application de l'article 39 de la Constitution, qui dispose que les membres du Parlement ont le droit de proposition, et de l'article 44, qui dispose qu'ils ont le droit d'amendement !

Mais, plus au fond, quelle tristesse de voir ceux qui prétendent aujourd'hui défendre la jeunesse s'inscrire fanatiquement en défense d'une politique de mort ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plutôt que de financer l'élimination des enfants à naître,...

Mme Paulette Nevoux. Vous parlez de ce que vous ne connaissez pas !

M. Bruno Gollnisch. ... nous aimons la vie, nous aimons les enfants,...

M. Louis Mexandeau. Cela ne se voit pas !

M. Bruno Gollnisch. ... nous aimons la famille, nous aimons la jeunesse,...

M. Louis Mexandeau. Cela ne se voit pas !

M. Bruno Gollnisch. ... même celle qui croit défendre ses droits quand elle devrait peut-être méditer ces paroles de Stendhal : « Il est dur de se dire à vingt ans : " Tout ce que je sais m'a été enseigné par des gens qui avaient le plus grand intérêt à me tromper. Il faut faire mes idées sur tout ". » (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Henri Emmanuelli. Stendhal parlait de la droite !

M. le président. La parole est à M. Bernard Debré, pour un rappel au règlement.

M. Bernard Debré. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58.

Je suis surpris de l'attitude partisane des socialistes, car, en 1983, lors de la discussion de la loi Savary,...

M. Maurice Adevah-Pœuf. Et de trois mille amendements !

M. Bernard Debré. ... des dizaines de milliers d'étudiants parisiens...

M. Louis Mexandeau. Dix fois moins qu'aujourd'hui !

M. Bernard Debré. ... et des milliers de professeurs manifestaient dans la rue. D'autres manifestaient en province. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeau. Dix fois moins !

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. Bernard Debré s'exprimer.

M. Bernard Debré. Or, le groupe socialiste étant majoritaire, la séance a continué sans que rien n'y change. (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Sueur. Ah non ! Elle a même duré !

M. Maurice Adevah-Pœuf. Trois mille amendements !

M. Bernard Debré. Les étudiants et les professeurs, soucieux de la démocratie, n'ont pas demandé l'arrêt des débats.

M. Georges Le Baill. Allez expliquer cela aux étudiants !

M. Jean-Michel Boucheron (Charente). C'était un dimanche !

M. Bernard Debré. Y a-t-il donc aux yeux des socialistes de bons manifestants et de mauvais manifestants ?

Je remarque qu'il y a à l'évidence une exploitation et une manipulation des événements par le groupe socialiste. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Vadeplad. Tu parles !

M. Bernard Debré. Je demande que la démocratie fonctionne et que les débats continuent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Roland Dumas, pour un rappel au règlement.

M. Roland Dumas. Monsieur le président, il s'agit toujours de l'organisation de nos travaux.

M. Hector Rolland. La désorganisation !

M. Roland Dumas. Ce que nous redoutions en début de soirée s'est malheureusement produit.

M. Eric Raouf. Et dire qu'il a été ministre !

M. Roland Dumas. Par le biais de ce rappel au règlement, je voudrais dire au Gouvernement et à ses représentants...

M. Hector Rolland. Ça va continuer longtemps ? Je commence à en avoir par-dessus la tête, moi ! (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Roland Dumas. ... qu'il est responsable et qu'il restera responsable devant le pays des événements qui se sont produits aujourd'hui, et ce soir en particulier. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Jean Jarosz. Le Gouvernement en sera responsable devant l'histoire !

M. Bernard Debré. C'est vous, messieurs de l'opposition, qui en êtes responsables !

M. Hector Rolland. Vous n'êtes pas au prétoire, monsieur Dumas !

M. Bernard-Claude Savy. Sur quel article se fonde ce rappel au règlement ?

M. Roland Dumas. Oui, une jeunesse pacifique, venue de toutes les régions de France,...

M. Hector Rolland. Vive Alexandre Dumas ! (*Rires sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Roland Dumas. ... s'était rassemblée aujourd'hui à Paris dans la joie, mais aussi pour exprimer au Gouvernement de la République son inquiétude sur son avenir.

M. Bernard-Claude Savy. Sur quel article fondez-vous votre rappel au règlement ?

M. Roland Dumas. Elle avait les mains vides. Elle avait même projeté de dresser sur l'esplanade des Invalides un tréteau, afin de pouvoir entendre de la musique.

Et parce que vous avez répondu non à cette jeunesse, comme vous avez répondu non à l'Assemblée nationale, ils n'ont entendu que le bruit des grenades lacrymogènes et des grenades offensives. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Un député du groupe du R.P.R. Et des boulons des manifestants !

M. Bernard Debré. Le peuple, lui, a dit non au socialisme !

M. Gabriel Kasperait. Mais enfin ! Allez-vous arrêter de donner des leçons, monsieur Dumas ?

M. Roland Dumas. Vous êtes responsable de ce qui s'est passé ce soir !

M. Hector Rolland. Provocateur !

M. Eric Raouf. Allez-y donc, sur l'esplanade de Invalides, monsieur Dumas ! Vous n'êtes qu'un trouillard !

M. Gabriel Kasperait. Vous parlez comme au XIX^e siècle, monsieur Dumas ! Vous êtes un vieux conservateur !

M. Maurice Adevah-Pœuf. A la niche, les roquets de la droite !

M. Roland Dumas. Et je répondrai à M. Gollnisch que, peut-être, ces jeunes ont lu Stendhal, mais qu'ils ont lu aussi Nizan...

M. Gabriel Kasperait. Vous n'êtes le porte-parole de personne !

M. Roland Dumas. ... et qu'on ne pourra plus leur dire que vingt ans, c'est le plus bel âge de la vie. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Bernard Debré. Il y a longtemps que vous ne les avez plus !

M. Roland Dumas. Ils ne le croiront plus après le comportement qu'a eu ce soir le Gouvernement à leur égard.

M. Bernard-Claude Savy. Sur quel article vous fondez-vous, monsieur Dumas ?

M. Roland Dumas. Monsieur le président, le groupe socialiste, qui prend ses responsabilités, par le biais des moyens que lui donne le règlement,...

M. Bernard-Claude Savy. Vous ne le connaissez même pas !

M. Roland Dumas. ... et qui - pourquoi ne pas le dire ici ? - prendra, demain encore, ses responsabilités, en appellera au pays...

M. Gabriel Kasperait. C'est déjà fait ! Le pays vous a déjà répondu !

M. Bernard Debré. Réveillez-vous !

M. Roland Dumas. ... pour dire où sont les responsabilités du Gouvernement et de la majorité.

Et, dès demain, nous prendrons les dispositions qui s'imposent.

M. Gabriel Kaspereit. Encore !

M. Roland Dumas. Je demanderai à M. le président Joxe, parce qu'il a qualité pour le faire, de solliciter une nouvelle suspension de nos travaux.

M. Gabriel Kaspereit. Et voilà !

M. Roland Dumas. Mais, dès demain, par tous les moyens dont nous disposerons, jusques et y compris, s'il le faut, une commission d'enquête, nous montrerons au pays la responsabilité qui est la vôtre, celle du Gouvernement de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Bernard-Claude Savy. M. Dumas ne nous a pas dit sur quel article il fondait son rappel au règlement.

M. Gabriel Kaspereit. Les propos de M. Dumas sont d'un ridicule !

M. Louis Maxandaou. Que le Gouvernement retire la loi Devaquet !

M. le président. La parole est à M. Hector Rolland, pour un rappel au règlement.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Sur quel article du règlement ?

M. Hector Rolland. Monsieur le président, mes chers collègues, je me réjouis de l'intensité de nos débats et de l'échange d'idées, qui, faute d'être de grand talent et persuasives sur le fond, sont, du moins, tout à fait de circonstance.

M. Gérard Fuchs. On préfère les idées aux grenades !

M. Hector Rolland. Monsieur le président de la commission des affaires étrangères, nous échangeons en certaines circonstances des propos qui sont tout à fait aimables et empreints de respect mutuel.

M. Louis Maxandaou. C'est Hector, mais ce n'est pas l'Iliade ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Hector Rolland. Je voudrais demander, monsieur Dumas, ainsi qu'à l'ensemble des socialistes, de ne pas dramatiser cette situation.

M. Jean-Pierre Sueur. Il y a des blessés.

M. Hector Rolland. ... car moi, Hector Rolland (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), je suis allé, il y a maintenant deux heures, ...

M. Henri Emmanuelli. Ah ! vous êtes « jojo » !

M. Hector Rolland. ... pendant une demi-heure à l'intérieur des groupes d'étudiants manifestants. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Vedepied. Nous aussi !

M. Roland Carraz. C'est Hector Rolland le provocateur ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Maurice Adevah-Pœuf. Provocateur !

M. Hector Rolland. Je leur ai dit que j'étais un député gaulliste et R.P.R. Ils ont applaudi. (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs.*)

Quand je leur ai dit que vous manifestiez une telle intempérance de langage dans cet hémicycle, ils m'ont répondu : « Mais les socialistes ne connaissent rien à nos problèmes. » (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Je l'ai vécu il y a deux heures. Ne dramatisez donc pas les choses ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Guy Vedepied. Alors, pourquoi sont-ils dans la rue ?

M. Hector Rolland. En 1968, vous avez pensé récupérer la jeunesse de ce pays, (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*) et vous avez reçu un coup de pied dans le cul - ah ! excusez-moi : « dans le derrière ». (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Guy Vedepied. C'est vous qui l'avez reçu !

M. Maurice Adevah Pœuf. Ne pourrait-on pas être dispensé des cauchemars de M. Rolland ?

M. Hector Rolland. Vive la jeunesse !

Plusieurs députés du groupe socialiste. A la buvette !

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, notre collègue Hector Rolland est un homme sympathique.

M. Jean Bardet. On ne peut pas en dire autant de tout le monde !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il boit trop !

M. Pierre Joxe. Et, s'il est allé voir les jeunes qui manifestaient,...

M. Hector Rolland. Oui !

M. Pierre Joxe. ...il n'a pu, comme c'est un homme sympathique, qu'inspirer de la sympathie.

M. Gabriel Kaspereit. Ce n'est pas comme vous !

M. Pierre Joxe. Mais si les étudiants avaient posé la question qui s'imposait à notre collègue Hector Rolland, s'ils lui avaient demandé s'il avait lu le projet Devaquet, il leur aurait répondu « Non », car il y a des années que je vois notre collègue Hector Rolland siéger sur les bancs de cette assemblée, et chacun sait qu'il ne lit jamais les projets de loi. C'est un godillot (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

M. Hector Rolland. Je demande la parole !

M. Pierre Joxe. ...et il les vote toujours !

(*M. Hector Rolland se lève pour intervenir.*)

M. le président. Asseyez-vous, monsieur Rolland. Vous n'avez pas la parole. Si c'est pour un fait personnel, vous aurez la parole en fin de séance.

M. Gabriel Kaspereit. C'est scandaleux ! Cette assemblée n'est pas présidée !

M. Pierre Joxe. Nous avons lu le projet Devaquet. Nous ne faisons pas à M. Devaquet la confiance aveugle que font Hector Rolland et quelques autres.

M. Jean-Claude Cassaing. Hector Rolland ne sait pas lire !

M. Bernard Debré. Vous, vous n'y comprenez rien !

M. Pierre Joxe. Nous l'avons lu comme de nombreux Français, des centaines de milliers de Français. M. Devaquet a déclaré hier : « Le Gouvernement prendra sa décision jeudi soir. » Eh bien, nous sommes jeudi soir et nous attendons que le Gouvernement vienne devant l'Assemblée nationale expliquer sa position. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Hector Rolland. Je veux répondre à M. Joxe !

M. Pierre Joxe. Les constitutions, les règlements, les lois fondamentales, toutes les règles de droit qui organisent le débat démocratique ont toujours un but et un seul : c'est d'assurer le dialogue démocratique. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Bernard Debré. Certainement pas avec vous !

M. Pierre Joxe. Et le dialogue démocratique, il est ici.

M. René Béguet. C'est un sectaire qui vous le dit !

M. Pierre Joxe. Et chacun sait que nous avons passé la journée ici - et pas ailleurs, comme M. Hector Rolland qui s'en va traîner dans les manifestations on ne sait pas pour

quoi faire (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. - Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) - pour demander au Gouvernement de s'expliquer sur sa politique. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Claude Cassaing. Chiche !

M. Pierre Joxe. Nous sommes encore, à l'heure qu'il est, ici pour demander au Gouvernement de s'expliquer sur les décisions qu'il va prendre. Nous prenons patience. Nous demandons qu'un membre du Gouvernement - et, à l'heure où nous sommes, quel qu'il soit du moment qu'il est autorisé - vienne exposer devant l'Assemblée nationale les leçons que tire le Gouvernement de la journée d'aujourd'hui !

M. Gabriel Kasperait. M. Séguin vous l'a dit ! On ne va pas recommencer !

M. Pierre Joxe. Si M. Monory est au lit, si M. Devaquet est rentré, si M. Chirac n'est pas libre, que le Gouvernement trouve dans ses rangs quelqu'un ayant, de préférence, lu le projet de loi Devaquet, à la différence de M. Chavanes, pour venir expliquer la position du Gouvernement à l'heure qu'il est.

En attendant, pour lui en donner le temps...

M. Gabriel Kasperait. Voilà !

M. Pierre Joxe. ...et pour examiner avec mon groupe les dispositions à prendre pour arriver à ce but, je demande, monsieur le président, une suspension de séance de deux heures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Gabriel Kasperait. C'est un discours de camelot.

M. Hector Rolland. Monsieur le président, je demande la parole.

M. Jacques Limouzy. M. Hector Rolland a été mis en cause, monsieur le président !

(*M. Hector Rolland se lève pour intervenir.*)

M. le président. Je ne vous ai pas donné la parole, monsieur Rolland. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Je vous prie de vous rasseoir !

M. Francis Gang. Il a été agressé, monsieur le président !

M. Bernard-Claude Savy. Il y a des coups de godillot qui se perdent !

M. Hector Rolland. Fait personnel !

M. le président. Mes chers collègues, M. le président Joxe a demandé une suspension de séance de deux heures. Compte tenu de l'heure, je vais non pas accorder cette suspension, mais lever la séance.

Par ailleurs, M. Hector Rolland m'a demandé la parole pour un fait personnel !

M. Bernard-Claude Savy. Il a été insulté !

M. le président. Je lui donnerai donc la parole pour un fait personnel.

M. Gabriel Kasperait. C'est le règlement !

M. le président. Pour l'instant, je vais donner la parole au Gouvernement, qui me l'a demandée.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur le président, au terme de cette soirée, je ferai une seule réflexion.

M. le président du groupe socialiste a bien voulu nous rappeler que cette Assemblée était le lieu du dialogue démocratique.

Je voudrais le remercier, ainsi que le groupe socialiste, de nous avoir, cet après-midi et ce soir, montré quelle était leur conception du dialogue démocratique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

2

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Hector Rolland, pour un fait personnel.

M. Hector Rolland. Monsieur le président, notre excellent collègue M. Joxe...

M. Eric Raoult. Rien n'est moins sûr !

M. Hector Rolland. ... a dit quelque chose qu'il ne pensait sûrement pas. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il a laissé entendre que je ne savais pas lire !

M. Jean-Claude Cassaing. Ce n'est pas lui, c'est moi !

Mme Muguette Jacquaint. On dit simplement que vous n'aviez pas lu le projet de loi !

M. Hector Rolland. Je ne lui en veux pas.

Il est exact que je ne suis pas allé à l'école jusqu'à vingt-sept ou vingt-huit ans.

M. Henri Emmanuelli. Ça se voit !

M. Hector Rolland. D'ailleurs, cela m'a peut-être rendu service car mes idées sont d'autant plus claires. (*Sourires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Mais je vais tout de même vous prouver que je sais lire et écrire !

M. Michel Coffineau. En français ?

M. Hector Rolland. Cette preuve, j'irai la chercher auprès du responsable le plus éminent de votre parti politique. En effet, le plus beau compliment sur mes écrits jusqu'à ce jour, je l'ai reçu de M. le Président de la République, François Mitterrand, qui m'a félicité pour leur qualité...

M. Dominique Strauss-Kahn. Il a beaucoup d'humour !

M. Hector Rolland. Puisque je sais écrire, je sais certainement lire !

M. Henri Emmanuelli. C'était avant d'aller à la buvette ! Pas après !

M. Hector Rolland. Vous n'avez pas la parole, mon cher collègue. Et je vous clouerait au pilori si vous continuez à m'interrompre. (*Sourires sur divers bancs.*) Je suis respectueux de tout le monde, mais pas pour longtemps si vous me chatouillez où ça ne me démange pas ! Faites gaffe ! (*Rires.*)

Monsieur Joxe, j'ai lu ce projet de loi, et de fond en comble.

M. Jean-Claude Cassaing. Et vous ne l'avez pas compris !

M. Hector Rolland. Je suis même allé plus loin : j'ai demandé à notre éminent ministre, M. Devaquet, de me recevoir, Je lui ai dit ce que je pensais de son projet de loi.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oh la la ! Dites-nous ça !

Mme Muguette Jacquaint. M. Devaquet ne vous a pas entendu, monsieur Rolland !

M. Hector Rolland. Je ne vais pas vous livrer ma pensée, mais je lui ai dit...

M. Henri Emmanuelli. ... de le retirer !

M. Hector Rolland. ... ce que je pensais.

Et j'ai demandé tout à l'heure à ces jeunes filles et à ces jeunes gens ce qui, dans ce projet de loi, motivait leur réaction.

Ils m'ont répondu : « Mais il n'y a rien dans ce projet de loi. Nous, nous ne sommes pas contre. Nous sommes plutôt contre une forme de société. »

Mme Muguette Jacquaint. Vous avez dû vous tromper de manifestation !

M. Hector Rolland. Madame, soyez aimable, je vous prie, de me laisser parler !

Je leur ai répondu que, selon Platon, la jeunesse grecque disait la même chose, il y a plus de deux mille ans !

M. Henri Emmanuelli. Sacré Hector !

M. Hector Rolland. Il n'y a donc pas eu beaucoup de changement dans la société des hommes. Vous voyez, monsieur Joxe : j'ai même lu Platon ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national (R.N.)*)

Un député du groupe socialiste. Mais vous n'y avez rien compris !

3

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Michaux une proposition de loi tendant à instaurer cinq cas d'exception à la loi du 9 octobre 1981 abolissant la peine de mort.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 507, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de Mme Jacqueline Hoffmann et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la dignité et à la liberté des familles.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 508, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus pour les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Hector Rolland une proposition de loi tendant à compléter le code de la famille et de l'aide sociale afin de permettre aux anciens pupilles de l'Etat, devenus majeurs, d'obtenir les renseignements concernant leurs origines familiales.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 509, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mauger une proposition de loi tendant à la suppression des foreclusions opposables à l'accueil des demandes de certains titres prévus par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 510, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Henri Bouvet une proposition de loi relative à l'inhumation au Panthéon de la dépouille du président Cassin.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 511, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Léonce Deprez et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions relatives aux casinos autorisés.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 512, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mazeaud une proposition de loi tendant à modifier les conditions exigées pour la constitution de sociétés commerciales de remisiers et de gérants de portefeuilles.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 513, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Edouard Fritch une proposition de loi tendant à étendre au territoire de la Polynésie française le champ d'application de la loi n° 77-748 du 8 juillet 1977 relative aux sociétés anonymes à participation ouvrière.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 514, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Christian Demuynck une proposition de loi tendant à alléger les charges sociales des clubs sportifs sur les indemnités de dédommagement versées aux dirigeants bénévoles.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 515, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Michel Hannoun une proposition de loi tendant à assouplir les conditions d'apports des associés dans une exploitation agricole à responsabilité limitée.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 516, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Michel Hannoun une proposition de loi tendant à harmoniser les systèmes d'imposition des exploitations agricoles à responsabilité limitée.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 517, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Michel de Rostolan et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à instaurer un revenu maternel au profit des mères de famille nombreuse.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 518, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gilles de Robien une proposition de loi tendant à mettre en concurrence les organismes de sécurité sociale, les entreprises d'assurance et les sociétés mutualistes, pour la gestion du risque accidents du travail et maladies professionnelles.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 519, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mauger une proposition de loi tendant à la reconnaissance du statut d'interné politique aux prisonniers civils de la province de Nghe-An, détenus par le Viet-Minh entre 1946 et 1954.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 520, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Bompard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier les articles L. 373, L. 375 et L. 376 du code de la santé publique relatifs à l'exercice illégal de l'art dentaire.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 521, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Ueberschlag et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conséquences écologiques et économiques pour le Rhin et l'Alsace des accidents survenus dans une usine de produits chimiques de Bâle.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 523, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

5

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Etienne Pinte un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi relatif aux procédures de licenciement (n° 496).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 505 et distribué.

J'ai reçu de M. André Fanton un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi relatif au conseil de prud'hommes (n° 495).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 522 et distribué.

6

DÉPÔT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Paul Delevoye un avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi de finances rectificative pour 1986 (n° 485).

L'avis sera imprimé sous le n° 506 et distribué.

J'ai reçu de M. Georges Mesmin un avis présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances rectificative pour 1986 (n° 485).

L'avis sera imprimé sous le numéro 524 et distribué.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 5 décembre 1986, à neuf heures trente, première séance publique :

Questions orales sans débat

Question n° 98. - M. Michel Debré souligne à M. le ministre des affaires étrangères qu'aux termes de l'article 53 de la Constitution, les traités qui modifient les dispositions de nature législative ne peuvent être ratifiés qu'en vertu d'une loi ; que les contrôles aux frontières de la France sont un attribut de la souveraineté nationale et concernent les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques ; que, dans ces conditions, il ne peut appartenir à un simple décret d'approuver les conventions aux termes desquelles le Gouvernement supprime tout contrôle à ses frontières et les transfère aux frontières d'un autre Etat ; que, dans ces conditions, la convention franco-allemande du 13 juillet 1984 et toute convention similaire sont, pour ce qui concerne les dispositions essentielles, nulles et sans effet. Il lui demande, en conséquence, quelles sont ses intentions.

Question n° 148. - Mme Paulette Nevoux demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir répondre à un nouveau cas dramatique d'enfant enlevé en Algérie : l'une des cinq mères ayant occupé l'ambassade de France à Alger durant trois mois a eu son enfant enlevé par le père il y a sept ans. Ce dernier vient de mourir et, normalement, la loi algérienne donne, dans ce cas, la tutelle à la mère. Or, celle-ci vient d'aller voir son enfant à Alger. Elle a été arrêtée à l'aéroport par la sûreté et retenue pendant quatre heures et demie. Ses papiers lui ont été confisqués pendant son séjour sans qu'aucune explication lui soit fournie. Elle n'a pu voir son fils qu'une heure, en présence de deux policiers en civil, dans un hôtel où elle avait été installée d'office par la direction générale de la sûreté nationale algérienne. De plus, il semblerait que l'enfant soit finalement confié à un oncle paternel. Elle lui demande ce qu'il pense d'une telle attitude

et ce qu'il compte faire pour que cette mère retrouve enfin son enfant. Par ailleurs, un fonds avait été mis en place, alimenté par des subventions du ministère des affaires étrangères, de celui des affaires sociales et de celui des droits de la femme, qui permettait la prise en charge partielle des frais de séjour des mères concernées. Or, ce fonds n'est plus approvisionné. Elle lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Question n° 141. - M. Bernard-Claude Savy attire l'attention de Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, sur le problème de l'hospitalisation privée. Avec le tiers des lits, 40 000 médecins et 150 000 salariés, elle offre ses soins à la moitié des malades hospitalisés. Ajoutons qu'on y effectue 40 p. 100 des accouchements, 40 p. 100 des hémodialyses, tandis qu'on y trouve 60 p. 100 du matériel à radiation ionisante. Cette évolution est pourtant réalisée dans des conditions particulièrement défavorables. Non seulement les prix de journée ont toujours été favorables au secteur public, mais encore cette différence est allée en s'aggravant pour atteindre cinq fois cette année, 2 000 francs à l'assistance publique pour 400 francs en clinique, pour des soins identiques. Certes, le prix de la journée ne représente pas la réalité de la dépense puisque la comparaison n'inclut pas les mêmes paramètres et qu'il faut ajouter en clinique les frais de salle d'opération, le forfait médicament, les examens complémentaires et les honoraires. Si l'on compare les coûts, donc les remboursements par la sécurité sociale, dont la prise en charge est presque toujours totale en chirurgie, les rapports sont presque identiques. En prenant l'exemple d'une appendicectomie en clinique catégorie A dans les Hauts-de-Seine et à l'hôpital de Neuilly, on constate que, pour une même durée d'hospitalisation, les caisses paieront, tout compris : 6 743 francs en secteur privé, 12 473 francs dans le secteur public. Il lui demande si elle ne pense pas que l'intérêt des malades et du système de protection sociale, dans l'esprit du programme de la majorité, est de réaliser rapidement les « conditions d'une saine concurrence entre l'hospitalisation privée et l'hospitalisation publique, fondées sur une égalité de traitement ». En dépit de sa nouvelle politique équitaine, le retard subi pour l'hospitalisation privée est loin d'être comblé ; par exemple quatre-vingt-trois scanners seulement sur 181 au total en France. En attendant, ajoutons à cette situation anormale : - l'interdiction aux bénéficiaires de l'aide médicale de pouvoir se faire hospitaliser en clinique, alors qu'elle ferait de sérieuses économies en la levant ; - l'attitude difficile à comprendre de l'administration fiscale qui réclame des T.V.A. différentes aux établissements alors que la réglementation européenne prévoit qu'elle ne doit pas s'appliquer aux soins ; - le retard d'actualisation de la liste des médicaments remboursés en clinique, qui remonte à 1973, alors que dans les hôpitaux cette liste est périodiquement révisée ; - l'inégalité entre les deux secteurs en matière de service de réanimation : 107 unités ont été construites dans le privé, sans obtenir la rémunération correspondante ; - l'inquiétude du secteur privé en matière d'urgences, presque toujours orientées vers le secteur public. Ce rapide bilan résume la situation difficile d'un secteur de la santé, pour lequel il lui demande une « égalité de traitement » avec le secteur public, promise avant le 16 mars 1986, c'est-à-dire une parité de prix et de réglemens, permettant de lui redonner l'essor qu'il mérite, dans l'intérêt de la santé et de l'économie sociale.

Question n° 146. - M. Jacques Fleury attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation d'une catégorie d'handicapés, dont la prise en charge, dans l'état actuel de la législation, n'est pas assurée. Il s'agit en effet de handicapés adultes trop âgés en Impro, insuffisamment handicapés pour justifier leur entrée dans une maison d'accueil spécialisée. Leur état nécessite un accueil particulier impliquant dans la journée une activité qui leur permette d'être confrontés à la vie sociale, sans pour autant les couper de leur famille qui les héberge le soir. La législation sur la décentralisation n'a pas déterminé qui de l'Etat ou des départements avait compétence pour assurer leur prise en charge financière. C'est pourquoi il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour combler ce vide juridique. Par ailleurs, un cas concret se pose dans le département de la Somme. A compter du 1^{er} janvier 1987, dix adultes handicapés, jusque-là accueillis par dérogation dans un Impro, se retrouveront sans structure d'accueil car celui-ci va disparaître. L'association « Les Alençons » avait mis en place,

dés 1982, un projet de section thérapeutique occupationnelle, dont la réalisation se heurte aujourd'hui à la question de savoir qui, de l'Etat ou du département, supporterait la charge financière de cette structure ; la plupart des familles ne pouvant à l'évidence supporter raisonnablement et durablement cette charge. C'est pourquoi - et compte tenu de l'urgence - il lui demande les mesures concrètes qu'il envisage de prendre pour répondre à l'inquiétude des familles.

Question n° 144. - M. Emile Koehl attire l'attention de M. le Premier ministre sur la continuité de la présence d'une batellerie française sur le Rhin, qui paraît aujourd'hui menacée. La compagnie française de navigation rhénane, seul armement français sur le Rhin, ne peut continuer à fonctionner si la participation financière annuelle de l'Etat ne peut lui être assurée. En effet, les ministères de tutelle de la compagnie française de navigation rhénane, à savoir les transports et les finances, ont soumis au Gouvernement, pour décision, le maintien ou la suppression du soutien des pouvoirs publics pour l'exercice 1987 et les suivants. L'enjeu ne se limite pas à la perte de 530 emplois, mais aussi au retentissement d'un tel abandon dans les institutions internationales rhénanes, dont le siège de certaines, plus précisément celui de la commission centrale pour la navigation du Rhin, est implanté à Strasbourg. La disparition de la corporation séculaire de la batellerie alsacienne entraînerait aussi la fermeture du lycée professionnel qui est un modèle du genre en Europe. Il faudra aussi éviter des réactions violentes, notamment le blocage du trafic en secteur international. C'est pourquoi il lui demande de maintenir le soutien de l'Etat, et sinon la France cesserait d'être présente sur la plus grande artère fluviale d'Europe, et l'Alsace perdrait une partie de son rôle au avant-postes de la compétition économique internationale.

Question n° 149. - M. Roger Holeindre demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, s'il est exact que la S.N.C.F. a accordé des moyens de transport privilégiés, sinon gratuits, aux personnes venues manifester jeudi 4 décembre à Paris. Ces dispositions seront-elles renouvelées pour d'autres manifestations et sur quels critères ? Est-ce un moyen de résorber le déficit de la S.N.C.F. ? Quelles sont les intentions du Gouvernement sur le projet de loi Devaquet après la manifestation ?

Question n° 139. - M. André Durr appelle, une nouvelle fois, l'attention de M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, sur la situation gravissime dans laquelle se trouve la société Graffenstaden Machines-outils. Depuis le 29 septembre 1986, les entreprises Graffenstaden et Huré sont en redressement judiciaire. La situation se dégrade très rapidement dans la mesure où l'Etat et les actionnaires maintiennent leur désengagement. Les licenciements massifs ne vont qu'accroître considérablement la très vive tension sociale qui règne à Illkirch-Graffenstaden, d'une part, et accentuer les difficultés économiques du département du Bas-Rhin, d'autre part. Qu'on le veuille ou non, la responsabilité des pouvoirs publics et des actionnaires est loin d'être négligeable. Manifestement, l'Etat - et notamment le Gouvernement précédent - n'a pas contrôlé l'utilisation conforme à leur destination des fonds publics versés et les actionnaires, quant à eux, se sont refusés à établir un nouveau plan ainsi que les pouvoirs publics le leur avaient demandé au mois de mars de cette année. Le conseil municipal d'Illkirch-Graffenstaden - à travers son député-maire - a manifesté son soutien le plus ferme aux personnels de l'usine ainsi qu'aux sous-traitants, fournisseurs et à toutes les entreprises qui ont apporté leur contribution aux investissements effectués dans cette unité et qui, aujourd'hui, faute de voir leurs créances honorées, sont en état de cessation de paiement. Alors que cette ville d'Alsace vit des heures particulièrement douloureuses, il lui demande de lui faire part avec la plus grande précision de l'état de ce dossier. A cet égard, il souhaiterait, en particulier, avoir des assurances fermes en ce qui concerne le maintien des activités sur le site de Graffenstaden, car l'industrie de la machine-outil est vitale, stratégique et également garante d'une certaine indépendance nationale. Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun qu'un débat soit organisé au Parlement sur l'avenir de la machine-outil en France. En tout cas, il souhaiterait connaître la philosophie gouvernementale en la matière. Enfin, il lui rappelle que les organisations syndicales ont présenté un projet de plan social en faveur des futurs licenciés. A ce sujet, il le prie de bien vouloir lui donner des

assurances précises et chiffrées car, en la circonstance, il serait anormal que des salariés alsaciens ne bénéficient pas des mêmes avantages que leurs compatriotes appartenant à d'autres régions françaises. Le plan social doit être complet et respecter les légitimes intérêts moraux et matériels du personnel.

Question n° 143. - M. Rémy Auchedé interroge M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme sur la production charbonnière et sur la situation particulière des Houillères du Nord - Pas-de-Calais, dont l'avenir se trouve gravement compromis. Le directeur général des Houillères du Nord - Pas-de-Calais vient de tenir des propos sans ambiguïté à ce sujet : « Faut-il tirer un trait définitif sur les houillères ? Eh bien, moi, je réponds et même je crie : oui !... Mettez-vous bien ça dans la tête, le charbon, c'est fini ; les subventions de l'Etat, c'est fini !... ». Ce responsable a même révisé le calendrier pour atteindre l'objectif d'une complète liquidation de la production charbonnière dans le Nord - Pas-de-Calais. Avec la fermeture d'un puits chaque année, c'est la fin du bassin houiller pour 1991. Les effectifs du personnel, actuellement de 14 000, seraient ramenés à 2 000 dans les secteurs dits de diversification. Cela entraînerait également la fin du statut du mineur. Il en résulterait une situation très préoccupante pour les intérêts de cette région et de ses populations déjà fortement touchées par le chômage et la pauvreté. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour sauver une production, le charbon, qui, aux dires du personnel et des populations minières, a encore un avenir important. Il souhaite savoir ce que compte faire le Gouvernement face à ce plan mis en place actuellement par la direction générale des Houillères du Nord - Pas-de-Calais.

Question n° 147. - Mme Marie-France Lecuir souhaite connaître les intentions de M. le ministre de l'éducation nationale en ce qui concerne les missions académiques à la formation des personnels de l'éducation nationale. Créées en 1982 pour répondre à un besoin de formation permanente des enseignants du second degré, ces missions, placées sous l'autorité des recteurs, ont organisé des stages de formation avec la participation d'enseignants en poste et de personnels administratifs ou mis à disposition des recteurs. C'est tout naturellement aux missions qu'il a été demandé d'assurer en particulier les formations complémentaires des professeurs d'enseignement général (P.E.G.C.) et les formations à l'informatique. La diminution des crédits, l'absence de projet ou de consignes précises ne manquent pas d'inquiéter les diverses parties prenantes des missions académiques.

Question n° 145. - M. Alain Richard souhaite faire part à M. le ministre de la culture et de la communication de sa stupéfaction en constatant que la rémunération des auteurs et compositeurs, prélevée forfaitairement à l'occasion de l'achat des cassettes vierges, a été assujettie à la T.V.A., au taux maximal de surcroît, en vertu d'une instruction ministérielle du 12 septembre 1986. Il lui rappelle que la loi du 3 juillet 1985 portant réforme des droits d'auteur, a expressément prévu en son article 32 que la rémunération pour copie privée est exonérée de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette disposition, introduite sous forme d'amendement, et d'ailleurs votée à l'unanimité, n'avait pas donné lieu à application de l'article 40 de la Constitution car il était évident aux yeux du Gouvernement comme à ceux de la commission des finances, que cette rémunération forfaitaire avait par elle-même le caractère d'un droit d'auteur ; or les droits d'auteurs sont depuis l'origine intégralement exonérés de la T.V.A. La commission représentative des auteurs et producteurs, des fabricants, des consommateurs et des pouvoirs publics, qui a réussi à fixer à l'amiable le taux de cette rémunération, a demandé que l'esprit et la lettre de la loi soient respectés, et que l'engagement pris par l'Etat soit tenu. Il lui demande quelle action il compte mener auprès de son collègue ministre du budget, signataire de la circulaire prise à tort, pour remédier à cette violation flagrante de la volonté du Parlement qui ferait peser sur les usagers des cassettes un prélèvement indu d'au moins 50 millions de francs en 1987.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 483 portant diverses mesures d'ordre social (Rapport n° 494 de M. Jean-François Michel, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 5 décembre 1986, à zéro heure cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN*

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. François Loncle a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière de lutte contre la fraude douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso (n° 375).

M. François Loncle a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la coopération en matière de recherche scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso (n° 439).

M. François Loncle a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération en matière économique et financière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso (n° 440).

M. Aymeri de Montesquiou a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la représentation en matière de vente internationale de marchandises (n° 441).

M. Robert Montdargent a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération culturelle et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Zimbabwe (n° 442).

M. Charles Ehrmann a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur les revenus, fait à Londres le 12 juin 1986 (n° 471).

M. Jean Bonhomme a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe du Yémen sur l'encouragement et la protection des investissements (ensemble deux échanges de lettres) (n° 472).

M. Maurice Adevah-Pœuf a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (n° 473).

M. Jean Bonhomme a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'une convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives, et notamment de matches de football (n° 474).

M. Charles Ehrmann a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de l'avenant à la convention entre la République française et la République d'Autriche en vue d'éviter les doubles impositions et de prévoir une assistance réciproque dans le domaine des impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi que dans celui de l'impôt sur les successions (n° 475).

M. Jean Seitlinger a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour la réalisation et l'exploitation de certaines implantations industrielles sur la Moselle (n° 476).

M. Jean Laborde a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques en vue d'éviter la double imposition des revenus, ensemble un protocole (n° 477).

M. Xavier Deniau a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'une convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (n° 478).

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

M. Georges Mesmin a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi de finances rectificative pour 1986 (n° 485).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Marc Reymann a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Emile Koehl et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les causes et les conséquences de la pollution du Rhin, provoquée par l'incendie d'un entrepôt de produits chimiques à Bâle (n° 469).

M. Marc Reymann a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Jean-Marie Bockel et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur la pollution du Rhin, consécutive à l'accident de l'usine bâloise du groupe Sandoz (n° 490 *rect.*).

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

M. Jean-Paul Delevoye a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi de finances rectificative pour 1986 (articles 2, 3 et 6) (n° 485).

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 9 décembre 1986, à dix-neuf heures dix, dans les salons de la présidence.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	107	981	
33	Questions..... 1 an	107	583	
03	Table compte rendu.....	51	85	
03	Table questions.....	51	94	
	DEBATS DU SENAT :			
06	Compte rendu..... 1 an	96	534	
35	Questions..... 1 an	96	348	
06	Table compte rendu.....	51	80	
06	Table questions.....	31	51	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire..... 1 an	984	1 506	
27	Série budgétaire..... 1 an	201	302	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
06	Un an.....	984	1 530	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

Téléphone : Renseignements : (1) 45-75-82-31
Administration : (1) 45-75-81-39

TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

